

La retraite à 67 ans : entre démographie et marché du travail

Alfred Pfaller

Notre société vieillissante ne pourra pas échapper à l'une des trois mesures suivantes: réduire le montant des retraites, augmenter les cotisations, ou allonger la vie professionnelle. Les systèmes de prévoyance individuels n'y changeront rien. Cependant, ces solutions ont toutes un point faible : réduire les retraites remet en question le principe de la solidarité entre les générations, qui est déjà bien assoupli, cotiser davantage n'est plus considéré comme un investissement pour ses vieux jours et la retraite à 67 ans n'a de sens que si des emplois existent en nombre suffisant. Sans une situation de plein emploi associée à des salaires « corrects », il ne sera pas possible de prévenir l'explosion de la pauvreté chez les personnes âgées et de faire de la retraite à 67 ans une véritable solution au problème des retraites plutôt qu'un moyen déguisé de les amputer.

Alfred Pfaller est membre du groupe de travail « politique structurelle durable » du département « politique économique et sociale » de la Fondation Friedrich-Ebert

C'est l'augmentation constante depuis des années du poids relatif des retraités par rapport aux cotisants qui est à l'origine du problème des retraites. Sur cent cotisants, le nombre de retraités est passé en République fédérale d'Allemagne de 45 en 1970 à 55 en 1992, déjà, pour atteindre aujourd'hui 69. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la population âgée de plus de 65 ans n'a cessé d'augmenter tandis que le nombre des cotisants en activité stagne depuis longtemps. Il baissera même sérieusement à l'avenir car la faiblesse du taux de natalité ne permettra pas de remplacer tous les cotisants qui quittent la vie active. L'espérance de vie étant au contraire susceptible de continuer à augmenter, le nombre de pensionnés ne reculera pas aussi vite que celui des cotisants. Qui plus est, une proportion trop élevée des actifs potentiels ne cotise pas, faute d'emplois soumis à cotisations sociales.

Baisse du montant des retraites, augmentation des cotisations, allongement de la vie professionnelle

L'incontournable réforme des retraites ne pourra se faire que de trois façons : 1) via la baisse du montant des retraites, avec un impact sur l'écart entre retraites et salaires ; 2) via l'augmentation de la part des salaires consacrée aux retraites (et des contributions financées par l'impôt versées aux caisses de retraite) ; 3) via le report de l'âge de la retraite, le vieillissement et la diminution de la population ne permettant plus d'obtenir les retraites d'autrefois aux conditions d'autrefois sans allongement durable de la vie active.

Les systèmes de prévoyance vieillesse privés ne sont pas non plus la solution miracle : l'allongement de la durée de vie au-delà de l'âge de la retraite oblige à mettre de côté des sommes de plus en plus importantes au cours de la vie active ou à s'accomoder d'une baisse de niveau de vie sensible. Le report de l'entrée dans la vie active (pour cause d'études ou de stages de longue durée) aggrave encore le problème. Signalons par ailleurs à titre d'évidence que ceux qui, une fois âgés, puisent dans leurs économies – soumises aux aléas des crises financières – ne peuvent conserver leur niveau de vie qu'à condition que la génération des actifs « leur laisse » suffisamment de biens et services à disposition, autrement dit que cette dernière épargne.

Préférences et options réelles

Par comparaison, l'allongement de la vie active serait certainement l'option retenue par beaucoup de gens si elle leur permettait de protéger leur futur niveau de vie de retraités. D'autres préféreraient un relèvement des cotisations, en raison par exemple d'une dégradation importante de leurs capacités physiques et intellectuelles réelle ou escomptée en fin de vie active. La question de l'adaptation au changement démographique ne peut toutefois se régler en termes de préférences et de choix individuels ou même collectifs.

C'est encore pour les épargnants que les choix sont les plus faciles : ils peuvent théoriquement décider tôt dans leur vie professionnelle de mettre beaucoup d'argent de côté, à condition de prendre conscience à temps du « risque » lié à une longue retraite. Pour ceux qui s'y mettent trop tard, en raison par exemple de la faiblesse de leurs revenus pendant de nombreuses années, l'épargne n'est plus vraiment une solution. Qu'ils le veuillent ou non, ils ne pourront empêcher leur niveau de vie de chuter de façon importante qu'en travaillant plus longtemps que par le passé.

Or la question n'est pas seulement de savoir s'ils auront les capacités de travailler plus longtemps, mais aussi dans quelle mesure le marché du travail le permettra et avec quelles conséquences. Nous y reviendrons. Précisons par ailleurs que beaucoup de détenteurs de hauts revenus ne sont pas touchés par les difficultés exposées ici car ils ont de toute façon tendance à épargner bien plus que ne l'exige la prévoyance vieillesse. L'allongement de la durée de vie au-delà de l'âge de la retraite réduit tout au plus le patrimoine transmis à leurs héritiers.

Les atteintes à la solidarité entre générations

Pour notre système de retraite fondé sur le principe de répartition, les rapports entre enjeux démographiques et solutions envisageables se présentent un peu différemment. Chacune des options de base présentées est entachée d'effets secondaires sérieux. Réduire le montant des retraites actuelles reviendrait à manquer à sa parole car les pensionnés d'aujourd'hui n'ont plus la possibilité d'opter pour un relèvement de l'âge de la retraite ou un plan de prévoyance individuel ; ils s'en sont remis au principe de solidarité

entre les générations, sur lequel on risque à présent de revenir. Evoquer ce point suffit à comprendre que le relèvement des cotisations n'est pas non plus une option satisfaisante. Il représente pour les salariés actuels une charge supplémentaire uniquement acceptable s'ils ont l'assurance de percevoir à leur tour, le moment venu, une retraite non amputée. Or cette assurance a été remise en question par un débat mal orienté relatif à « l'équité entre générations ». Les jeunes ne croient plus qu'ils pourront pleinement bénéficier lorsqu'ils seront âgés de la solidarité entre générations sur laquelle se fonde officiellement le système des retraites. Ils ne considèrent donc pas l'augmentation des cotisations comme un bon moyen de se prémunir pour la retraite.

Le discours relatif aux limites de la charge supportable – associé de manière révélatrice aux appels en faveur de la prévoyance individuelle (comme si celle-ci n'était pas une « charge ») – est très lié à la crainte de voir les coûts du travail exploser ; les « cotisations patronales » sont en effet ainsi faites que 50 % des cotisations retraite ne sont pas imputés au calcul du salaire brut mais ajoutés au salaire brut. Après tout ce qui a été dit de déraisonnable à son sujet, l'option en réalité raisonnable du relèvement des cotisations (une retraite longue coûtant tout simplement plus cher qu'une retraite courte) bute aujourd'hui sur certaines limites quasi insurmontables.

Reste par conséquent l'option de la retraite à 67 ans (puis à 68 ans et plus). Mais elle comporte elle aussi des effets secondaires importants.

Une diminution des retraites camouflée si...

Ne pas opter ou ne pas pouvoir opter pour un report de l'âge de la retraite implique de devoir s'accommoder d'une diminution du montant des retraites que vise justement à éviter l'allongement de la vie active. La retraite à 67 ans revient-elle, comme l'affirment ses opposants, à réduire discrètement le montant des retraites ? Dans deux cas de figure, la réponse est oui :

- à 65 ans, beaucoup de gens ne sont pas plus aptes au travail aujourd'hui que ce n'était le cas il y a par exemple 40 ans. Travailler jusqu'à 67 ans est pour eux une épreuve difficile voire insurmontable ;

- il n'est plus possible aujourd'hui d'entrer sur le marché du travail à des conditions acceptables. Être encore actif à 67 ans c'est être sous-payé ou empêcher l'accès au marché du travail d'autres demandeurs d'emploi.

Seule une étude empirique permettrait de dire précisément dans quelle mesure la première de ces hypothèses se vérifie. Comme la mortalité, le déclin des aptitudes physiques et intellectuelles s'est probablement décalé vers un âge plus élevé. Ceux qui ne suivent pas, ou à moitié seulement, cette évolution générale se trouveront en position défavorable si les institutions, elles, s'y adaptent.

La concurrence autour des emplois intéressants

Plus significative est l'évolution du marché du travail. En Allemagne, celui-ci est une composante du problème des retraites. S'ajoute en effet depuis longtemps à l'impact purement démographique du vieillissement de la population la baisse du nombre des emplois « décemment » rémunérés dont les détenteurs alimentent les caisses de retraite. Avec moins de chômage et moins d'emplois faiblement rémunérés, celles-ci seraient plus riches. La sortie (officielle) de la vie active d'un très grand nombre de travailleurs bien avant l'âge légal de la retraite découle en grande partie des plans de sortie anticipée du marché du travail voulus par les responsables politiques et censés réduire le problème du chômage.

Tant que des travailleurs âgés seront en compétition avec des plus jeunes pour obtenir des emplois « décemment » rémunérés, relever l'âge de la retraite modifiera les règles du jeu de cette concurrence. Elle ne cesse de s'exacerber aux yeux des jeunes tandis que les anciens ne peuvent plus atteindre aussi facilement la « rive salubre » de la retraite ; lorsqu'ils sont forcés de sortir prématurément de la vie active, ils ne peuvent bénéficier de retraites à taux plein. La retraite à 67 ans n'est dès lors qu'une méthode de réduction des droits à la retraite.

Résoudre ensemble le problème des retraites et celui de l'emploi

On voit donc que les solutions au problème des retraites doivent être envisagées en même temps que les options possibles en matière d'emploi – et inversement : les problèmes du marché du travail doivent être traités en tenant compte de l'impact sur les retraites.

Supposons que la capacité d'absorption du marché du travail reste limitée – quelles qu'en soient les raisons : l'ensemble de la population active ne trouvera pas d'emploi « décemment » rémunéré. La retraite à 67 ans ne serait alors pas une solution mais reviendrait à déplacer le problème, avec un avantage politique : on éviterait de réduire les retraites et/ou d'augmenter les cotisations de façon visible. Ces dernières options ne sont de toute façon pas non plus viables à long terme – quelle que soit la façon dont on aménage les transitions – tant que le marché du travail ne peut permettre à chacun d'acquérir des droits à la retraite acceptables ou d'accéder à une prévoyance individuelle suffisante (pour ne pas envenimer encore le problème des charges sociales).

Si le problème se limitait aux finances des caisses de retraite, il pourrait se régler en associant réduction des pensions et augmentation des cotisations. Les travailleurs n'auraient de toute façon pas d'autre solution que de se plier à cette double contrainte. S'offrir une période d'inactivité plus longue implique logiquement de se constituer des réserves plus importantes pendant la période d'activité ou de réduire ensuite son train de vie. Il n'en va en principe pas autrement lorsque la constitution des réserves se fonde explicitement sur la solidarité entre générations (tant que celle-ci n'est pas remise en question par des débats à la petite semaine concernant la charge supportable par chacun).

Puisqu'il est à l'évidence politiquement opportun de laisser prendre forme dans les esprits l'idée d'une « contribution accrue » sous forme de dépenses de prévoyance plus élevées, il serait bon d'expliquer clairement aux actifs d'aujourd'hui pourquoi celle-ci est incontournable, autrement dit, de ne laisser subsister aucun doute quant au futur découplage entre évolution des salaires et des pensions – ce qui n'est sans doute pas la meilleure recette pour gagner des points en politique.

Mais nous l'avons vu : ce calcul ne tient pas compte du marché de l'emploi. Or sans évolution de ce côté-là, le vrai problème ne sera pas le financement des retraites mais la pauvreté croissante des seniors qui n'auront ni acquis de droits à la retraite, ni pu épargner pour leurs vieux jours, ni perspective d'héritage suffisant. Le principal défi pour les responsables politiques consisterait à éviter autant que possible de telles situations. Il faudrait pour cela que le marché du travail évolue d'une façon qui agisse aussi sur les solutions possibles en matière de retraite.

Lorsque la main-d'œuvre se fait rare

Dans le scénario optimal, une économie en croissance absorbe totalement et en échange de bons salaires un volume de main d'œuvre en diminution. La mission première des responsables politiques est d'assurer aux travailleurs une qualification en adéquation avec les besoins de l'économie. Tous sont alors en mesure de se prémunir pour la vieillesse tandis que les besoins en prévoyance et les cotisations retraite sont relativement faciles à limiter grâce à l'allongement de la vie active. Cela profite également au marché de l'emploi, alors en situation de demande. Quant au problème de la pénibilité pour les couvreurs, maçons, enseignants et autres, des solutions flexibles peuvent être trouvées en faisant preuve de bonne volonté.

Lorsque les emplois se font rares

Dans le pire des scénarii, la demande de main d'œuvre est en stagnation, voire en recul, sans être compensée par la baisse de la natalité. La préservation de la cohésion sociale impliquerait que la demande de main d'œuvre soit partagée entre tous les actifs, avec deux conséquences : premièrement, chacun travaillerait peut-être moins qu'il ne le souhaiterait ; deuxièmement, le revenu global perçu au cours de la vie active serait moins important qu'en période de forte croissance économique et de pénurie de main d'œuvre. Ce scénario impliquerait lui aussi un effort massif de formation pour parvenir en pratique au plein emploi théoriquement possible du fait de la réduction du temps de travail. Chacun percevrait alors au cours de sa période d'activité un revenu acceptable et pourrait se prémunir convenablement pour sa retraite. Mais l'évolution démographique obligerait tout de même à

choisir entre des dépenses de prévoyance ou des cotisations retraite plus élevées, des retraites diminuées et un allongement de la vie active.

Les conditions de ce scénario ne permettant pas d'accroissement du volume de travail global à l'échelle de la société, l'allongement de la vie active exige que le temps de travail annuel moyen soit réduit en conséquence au cours de la vie active. Le volume de travail effectué au cours de la vie professionnelle n'augmente pas mais s'étale sur une période plus longue. Le salaire annuel diminue en conséquence mais les sommes mises de côté sous forme de cotisations ou de mesures de prévoyance pour s'assurer une retraite « correcte » peuvent elles aussi diminuer. Les caisses de retraite ont besoin de moins d'argent car elles ont moins de retraités à charge et l'épargne personnelle doit suffire pour une période moins longue.

Le pire des scénarii ne correspond certainement pas à ce qui nous attend en réalité, mais montre dans quelle direction peut s'orienter la réponse au défi démographique tant que l'accès de tous à un emploi décent pose problème. C'est en effet l'organisation du marché du travail qui déterminera en fin de compte tant les solutions possibles au problème des retraites dans le contexte du pire des scénarii que les chances de parvenir à des scénarii moins effrayants.

L'opinion exprimée dans cette analyse n'engage pas la position de la FES.

Responsable de la publication :
Peter Gey, directeur du bureau parisien de la FES

Autres articles de la FES Paris à télécharger sur le site

<http://www.fesparis.org/publications.php>

Vers une nouvelle orientation de la politique allemande de sécurité

Groupe de travail sur la sécurité internationale, septembre 2011

**La sortie du nucléaire en Allemagne
Raisons d'être et stratégies d'une nouvelle politique énergétique**

Reinhart Wettmann, août 2011

Quelle influence peut avoir la gouvernance européenne ?

Björn Hacker/Till van Treeck, juillet 2011

Vers un gouvernement économique européen

Arne Heise/Özlem Görmez heise, juin 2011

**La PSDC menacée d'érosion
... de la nécessité de ramener la France et la Grande-Bretagne dans son giron**

Ronja Kempin/Nicolai von Ondarza, juin 2011

Les femmes sur le marché du travail en Allemagne et en France

Angela Luci, mai 2011

**Populisme de droite en Europe :
Phénomène passager ou transition vers un courant politique dominant ?**

Werner T. Bauer, mai 2011

L'avenir de l'Union économique et monétaire européenne

Groupe de travail Europe de la FES

Un programme politique pour le PSE

Björn Hacker et Gero Maas, février 2011

**L'expérience norvégienne –
Un quota de femmes dans les conseils d'administration**

Aagoth Storvik et Mari Teigen, décembre 2010

La modernisation de la formation professionnelle en Allemagne,

Christine Ante, juillet 2010

Redéfinir le périmètre du SPD

Matthias Machnig + Karsten Rudolph, juin 2010